

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'économie, des finances  
et de la relance

**Décision du 23 novembre 2020  
portant nomination de membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure  
des mines d'Alès**

NOR : ECOG2036421S

**Le ministre de l'économie, des finances et de la relance**

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure des mines d'Alès notamment son article 2 (3°) ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure des mines d'Alès, en qualité de représentants des collectivités territoriales de la région Occitanie ou de leurs groupements, sur proposition de leur exécutif :

***Mairie d'Alès***

En tant que titulaire,

M. Roustan (*Max*), maire d'Alès en remplacement de M. Benabdillah (*Jalil*).

En tant que suppléant,

M. Chambon (*Christian*), adjoint au maire d'Alès, conseiller communautaire d'Alès Agglomération.

**Article 2**

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 23 novembre 2020

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,  
Pour le ministre et par délégation :  
Le vice-président du conseil général de l'économie, de l'industrie,  
de l'énergie et des technologies,

L. ROUSSEAU